

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 AVRIL 2016

Etaient présents : Mme DUBOIS (proc. de Mme MILLER). MM. MARTIN (proc. de Mme SENECHAL). JAKUBOWSKI (proc. de M. RICHARD). Mme VAN HEGHE. M. HAGE. Mmes NOBLE (proc. de Mme MEQUIGNON). COURTIN. M. PRETTRE. Mme BRUYER. M. VANDERSTEEN. Mme MALECKI. MM. SMURAGA. RUCAR. JUSZCZAK. ZAHDOUR. Mmes PECRIAUX (proc. de Mme WANNEPAIN). WOS. M. COOL. Mmes MAGDELON. BARLET. MM. FRANCONVILLE. BONNEL. Mme DEHAENE

Etaient absents : Mmes MEQUIGNON. MILLER. WANNEPAIN. M. RICHARD. Mme SENECHAL, excusés.

Absent : M. CASTIEN

ORDRE DU JOUR

- 1 - Appel
- 2 - Désignation du secrétaire de séance
- 3 - Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 3 mars 2016
- 4 - Exercice 2015
 - A) Compte de Gestion
 - B) Compte Administratif
 - C) Affectation résultats
- 5 - Taux d'imposition année 2016
- 6 - Budget Primitif 2016
- 7 - Subventions aux Associations année 2016
- 8 - Centre de Loisirs 3/12 ans
 - Fixation de la participation des parents
- 9 - Centres de Loisirs « Juillet - Août » 2016 - enfants de 3 à 12 ans
- 10 - Centres de Loisirs « Ados » - Petites Vacances Scolaires
 - Fixation de la participation des parents
- 11 - Centre de Loisirs « Ados Eté » 2016
- 12 - Centre de Loisirs du Mercredi en Période Scolaire - enfants de 3/12 ans
 - Fixation de la participation des parents
- 13 - Restauration Scolaire
 - Revalorisation des tarifs
- 14 - Temps d'Activités Périscolaires
 - Tarification
- 15 - Colonies Eté 2016
 - Modification
- 16 - Requalification de la Cité Bruno à DOURGES - Intervention financière en faveur des logements privés
 - Liste des opérations finançables et modalités de financement

17 - Permis de Construire relatif à la construction d'un parc logistique locatif dans la ZAC « extension de la plateforme multimodale et logistique DELTA 3 » Communes de DOURGES (62) et OSTRICOURT (59)

- Transfert d'Enquêtes Publiques à la Préfecture dans le cadre d'une Enquête Publique Unique

18 - Compte rendu des Commissions

1 - Appel

Madame le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

2 - Désignation du secrétaire de séance

Madame Marion WOS est désignée secrétaire de séance.

3 - Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 3 mars 2016

Madame le Maire demande à l'Assemblée si le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 mars 2016 appelle des commentaires.

En l'absence de Commentaire, le compte rendu est adopté à l'unanimité moins 6 Abstentions.

4 - EXERCICE 2015

Madame le Maire donne la parole à Madame Sabine VAN HEGHE, Adjointe aux Finances, pour la présentation des rapports relatifs au Compte de Gestion, au Compte Administratif et à l'affectation des résultats.

A) - Compte de Gestion

Le compte de Gestion du Percepteur relève pour l'exercice 2015 les résultats suivants :

BUDGET GENERAL

Section d'Investissement : Excédent de 451 545,04 €

Section de Fonctionnement : Excédent de 164 466,45 €

B) - Compte Administratif

Le Compte Administratif constate l'arrêté des comptes de la Commune et retrace l'ensemble des dépenses et recettes de l'exercice précédent.

Il permet de dégager le résultat qui sera repris au Budget Primitif.

Le Compte Administratif doit être conforme au Compte de Gestion tenu par le Percepteur.

Pour 2015, les résultats de l'exécution budgétaire sont :

BUDGET GENERAL

- Section de Fonctionnement

Dépenses : 5 180 052,98 €

Recettes : 5 344 519,43€

Soit un résultat excédentaire de 164 466,45 €

- Section d'Investissement

Dépenses : 722 818,50 €

Recettes : 1 174 363,54 €

Soit un résultat excédentaire de 451 545,04 €

Pour le Budget Général, la réalisation de l'exercice 2014 avait enregistré les résultats suivants :

Section de Fonctionnement : + 1 971 304,34 €

Section d'Investissement : + 863 359,68 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2015 s'établit comme suit :

- Section d'Investissement

+ 863 359,68 € + 451 545,04 € = + 1 314 904,72 €

- Section de Fonctionnement

+ 1 971 304,34 € - 700 000,00 € + 164 466,45 € = + 1 435 770,79 €

Les résultats du Compte Administratif sont identiques à ceux du Compte de Gestion.

C) - Affectation des résultats

BUDGET GENERAL

Les excédents de Fonctionnement et d'Investissement pourront être reportés comme suit :

- ✓ L'excédent d'Investissement sera affecté au compte 001 (Recettes d'Investissement) à hauteur de 1 314 904,72 €.
- ✓ L'excédent de Fonctionnement de 1 435 770,79 € sera affecté de la façon suivante :
 - Une dotation en réserve au compte 1068 (Recettes d'Investissement) à hauteur de 400 000,00 €.
 - Le surplus au compte 002 (Recettes de Fonctionnement) à hauteur de 1 035 770,79 €.

En l'Absence de commentaire, Madame le Maire demande à **Monsieur Bernard MARTIN, 1^{er} Adjoint**, de mettre au vote le Compte de Gestion du Percepteur, le Compte Administratif et l'Affectation des Résultats.

Madame le Maire quille la Salle du Conseil Municipal.

Le Compte de Gestion du Percepteur, le Compte Administratif et l'Affectation des Résultats sont votés par **21 voix Pour et 6 Abstentions**.

Après la délibération des Elus, **Madame le Maire** est invitée à reprendre place au Conseil Municipal.

Monsieur Bernard MARTIN l'informe des résultats du vote.

Madame le Maire remercie les Elus pour leur confiance.

5 - Taux d'imposition année 2016

Madame Sabine VAN HEGHE propose de reconduire les taux d'imposition suivants pour l'année 2016 :

- Taxe d'Habitation	11,22%
- Taxe Foncier Bâti	21,68%
- Taxe Foncier non Bâti	90,27%

Les taux proposés pour l'année 2016 sont adoptés à l'unanimité.

6 - Budget Primitif 2016

Madame Sabine VAN HEGHE rappelle que, conformément aux orientations précisées lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est déroulé le 3 mars 2016, la majorité municipale souhaite engager les actions définies dans le programme de la liste « Initiative Commune » pour répondre aux attentes des Dougeois.

Le projet de budget a été élaboré sur la base de l'absence d'augmentation du taux des impôts locaux.

Pour 2016 :

La Section de Fonctionnement s'équilibre en Dépenses et en Recettes à **6 123 915,46 €**.

La Section d'Investissement s'équilibre en Recettes et en Dépenses à **3 121 523,13 €**.

Les crédits reportés ont été en Section d'Investissement de :

480 472,42 € en dépenses

26 500,00 € en recettes

Madame Sabine VAN HEGHE procède à la lecture des différents documents comptables tant en Fonctionnement qu'en Investissement.

Elle précise qu'il s'agit d'un Budget Prévisionnel et que les sommes inscrites sont des prévisions et ne seront évidemment pas toutes dépensées.

Elle rappelle que les Dotations de l'Etat sont en baisse depuis 2015 et le seront encore jusqu'au moins 2017.

Pour 2016, la baisse est de l'ordre de 105 000,00 € par rapport à l'exercice précédent.

Il convient donc d'adapter nos Dépenses à nos Recettes.

En sa qualité d'Elue Communautaire, **Madame Sabine VAN HEGHE** informe l'Assemblée que le Budget de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin a été voté de justesse ce mardi 12 avril avec l'instauration de la Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères (TEOM) à hauteur de 2% qui devrait rapporter 1,93 M. € en 2016. L'objectif étant de participer au coût du traitement des ordures ménagères qui en 2015 se chiffre à 13,9 M. € car la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin souhaite continuer à investir et à accorder des dotations financières aux Communes membres.

Monsieur Denis COOL rappelle que lors du Conseil Communautaire du 31 mars dernier, il avait été proposé un taux de la Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères à 4%.

Certains Groupes politiques étaient contre l'instauration de la taxe, d'autres proposaient de baisser le taux à 2%. C'est d'ailleurs le taux qui a été voté avec en parallèle des économies à réaliser sur les dépenses de fonctionnement.

Monsieur Denis COOL confirme que les récents articles de « la Voix du Nord » insistent sur les fortes baisses des Dotations de l'Etat et les difficultés pour les Communes à boucler leur budget ; une situation pourtant dictée par un gouvernement de majorité socialiste.

Comme évoqué à la Commission des Finances du 1^{er} avril, **Monsieur Denis COOL** insiste sur la nécessaire communication des Services de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin auprès de la population quant à l'instauration de la Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères.

Monsieur Patrick BONNEL souhaite connaître le résultat du vote des Elus Communautaires sur ce point.

Madame Sabine VAN HEGHE répond qu'il y a eu 32 voix «Pour », 26 voix « Contre » et 3 « Abstentions ».

En l'absence d'autre commentaire, le Budget Primitif est adopté par 22 voix Pour et 6 Abstentions.

Madame le Maire et Madame Sabine VAN HEGHE remercient **Madame Nadine RATAJCZAK**, Directrice Générale des Services, pour la réalisation du Budget de l'Exercice ainsi que le Service des Finances pour son implication.

7 - Subventions aux Associations année 2016

Madame Sabine VAN HEGHE soumet la proposition de la Commission des Finances relative à la répartition des subventions aux Associations pour l'année 2016.

Monsieur Denis COOL signale que l'Association des Donneurs de Sang a transmis début mars, une demande de subvention exceptionnelle pour l'achat d'un ordinateur portable afin de mettre en place un fichier lors des collectes organisées à DOURGES et s'étonne qu'elle n'ait pas été évoquée à la Commission des Finances.

Madame le Maire répond qu'elle a demandé au Président de l'Association de déposer un dossier au titre du Fonds de Participation des Habitants. et rappelle que les subventions exceptionnelles ne seront désormais accordées qu'aux Associations Sportives.

Madame Micheline MAGDELON souhaite qu'une réponse écrite soit adressée au Président de l'Association.

En l'absence d'autre commentaire, la proposition est adoptée à l'unanimité.

8 - Centre de Loisirs 3/12 ans

- Fixation de la participation des parents

Madame le Maire expose à l'Assemblée que lors de sa réunion du 30 juin 2014, le Conseil Municipal a fixé la participation des parents aux Centres de Loisirs (Petites

Vacances - JUILLET et AOUT) selon le Quotient familial C.A.F. à compter du 1^{er} septembre 2014 :

- Quotient Familial inférieur ou égal à 617 € 6,00 € par jour et par enfant
- Quotient Familial supérieur à 617 € 6,50 € par jour et par enfant

Le coût des activités étant en constante augmentation, Madame le Maire propose de fixer :

- la participation des parents aux Centres de Loisirs 3/12 ans, à compter 1^{er} juillet 2016 comme suit :

- Centres JUILLET et AOUT et Centres Petites Vacances :

- Quotient Familial inférieur ou égal à 617 € 7,00 € par jour et par enfant
- Quotient Familial supérieur à 617 € 7,50 € par jour et par enfant

Pour les enfants venant de l'extérieur et non scolarisés dans une école ourgeoise : les tarifs sont doublés.

- Centres JUILLET - AOUT :

- La participation des parents participant au Voyage de fin de session : 15,00 € (cette participation concerne le transport. L'entrée du site est à la charge des parents).
- La participation des parents au camping : 4,00 € la nuitée - 16,00 € la session (5 jours, 4 nuitées).

Monsieur Tony FRANCONVILLE estime que l'augmentation annoncée est conséquente (+ 18%) contrairement à ce qui avait été annoncé au Débat d'Orientation Budgétaire.

Madame le Maire répond que la priorité des Elus est le maintien de la qualité des prestations.

Pour ce faire, en cette période de baisse des Dotations de l'Etat, des ajustements de la tarification des Centres de Loisirs sont nécessaires. A défaut, les activités devront être allégées.

Madame Joseline NOBLE rappelle que les tarifs n'ont pas été revalorisés depuis 2008 et que DOURGES est la seule Commune à organiser des Centres de Loisirs pendant toute la période des vacances scolaires.

Madame Stéphanie BARLET déplore que ce sont les familles avec des enfants en âge d'être scolarisés qui seront impactées par ces mesures.

Madame le Maire souligne que malgré cette revalorisation d'un euro, la Commune sera largement déficitaire et rappelle qu'un projet pédagogique est établi pour chaque Centre de Loisirs.

La proposition est adoptée par 23 voix Pour et 5 voix Contre.

9 - Centres de Loisirs « Juillet - Août » 2016 - enfants de 3 à 12 ans

A la demande de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, un Centre pour les enfants de moins de 6 ans et un Centre pour les enfants de plus de 6 ans fonctionneront en 2 sessions distinctes :

1^{ère} session : Du LUNDI 11 AU VENDREDI 29 JUILLET 2016

- **FONCTIONNEMENT** : du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00.
Les Centres ne fonctionneront pas le **jeudi 14 juillet 2016**.

- **IMPLANTATION** :

- Enfants de moins de 6 ans : Ecole maternelle « Les Palombes »
- Enfants de plus de 6 ans : Ecole primaire Ferry.

2^{ème} session : Du LUNDI 1^{er} AOUT au VENDREDI 19 AOUT 2016

- **FONCTIONNEMENT** : du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00.
Les centres ne fonctionneront pas le **lundi 15 août 2016**.

- **IMPLANTATION** :

- Enfants de moins de 6 ans : Ecole maternelle « Les Palombes »
- Enfants de plus de 6 ans : Ecole primaire Ferry.

Les Centres utiliseront pour les activités diverses : le Stade Charles De Gaulle, la Halle de Sports « Michel Briquet », le terrain de Sports rue Salengro, la Salle Jean Monnet et l'aire de jeux de « La Bouvache ».

L'effectif maximum prévu pour chaque session est de **350** enfants.

ANIMATION CAMPING :

A chaque session, des séjours « camping » de 5 jours et 4 nuitées pourront être mis en place pour 2 groupes de 15 enfants ayant 9 ans et plus.

Des nuitées « camping » pourront être organisées localement pour l'ensemble des enfants de plus de 6 ans.

La participation des parents, cantine comprise, s'élèvera à :

1^{ère} session (Juillet)

1^{ère} SEMAINE

Barème 1 : 28,00 €

Barème 2 : 30,00 €

2^{ème} et 3^{ème} SEMAINES

Barème 1 : 35,00 €

Barème 2 : 37,50 €

SESSION COMPLETE

Barème 1 : 98,00 €

Barème 2 : 105,00 €

2^{ème} session (Août)1^{ère} et 2^{ème} SEMAINES

Barème 1 : 35,00 €

Barème 2 : 37,50 €

3^{ème} SEMAINE

Barème 1 : 28,00 €

Barème 2 : 30,00 €

SESSION COMPLETE

Barème 1 : 98,00 €

Barème 2 : 105,00 €

Pour les enfants venant de l'extérieur et non scolarisés dans une école dougeoise : les tarifs sont doublés.

PARENTS participant au Voyage de fin de session : 15,00€ (cette participation concerne le transport. L'entrée du site est à la charge des parents).

CAMPING : 4,00 € la nuitée - 16.00 € la session (5 jours - 4 nuitées).

La proposition est adoptée par 23 voix Pour et 5 voix Contre.

10 - Centres de Loisirs « Ados » - Petites Vacances Scolaires

- Fixation de la participation des parents

Madame le Maire expose à l'Assemblée que lors de sa réunion du 30 juin 2014, le Conseil Municipal a fixé le tarif de la participation des parents aux Centres de Loisirs « Ados » pendant les Petites Vacances scolaires selon le Quotient familial C.A.F., à compter des Vacances de Toussaint 2014 :

- Quotient Familial inférieur ou égal à 617 € **10,00 €** par semaine
- Quotient Familial supérieur à 617 € **11,00 €** par semaine

Le coût des activités étant en constante augmentation, Madame le Maire propose de fixer le tarif de la participation des parents aux Centres de Loisirs « Ados » pendant les Petites Vacances scolaires, à compter des Vacances de Toussaint 2016 comme suit :

- Quotient Familial inférieur ou égal à 617 € **13,00 €** par semaine
- Quotient Familial supérieur à 617 € **14,00 €** par semaine

Pour les adolescents venant de l'extérieur et non scolarisés dans un établissement scolaire dougeois : **les tarifs sont doublés.**

Madame le Maire précise que la Carte Jeunesse (8 € à l'année) sera de ce fait supprimée.

Monsieur Tony FRANCONVILLE estime l'augmentation à hauteur de 30% excessive.

Madame le Maire répond que le réajustement de la tarification est de 3 € la semaine, au vu de la diversité des activités proposées.

D'ailleurs le nombre d'inscriptions en constante augmentation témoigne d'un réel attrait des Jeunes pour ces Centres.

La proposition est adoptée par 23 voix Pour et 5 voix Contre.

11 - Centre de Loisirs « Ados Été » 2016

Le coût des activités étant en constante augmentation, Madame le Maire propose de fixer la participation des parents selon le quotient familial C.A.F. :

Pour une semaine sans camping :

- Quotient inférieur ou égal à 617 € 13.00€ par semaine
- Quotient supérieur ou égal à 617 € 14.00€ par semaine

Pour une semaine camping :

- Quotient inférieur ou égal à 617 € 38.00€ par semaine
- Quotient supérieur ou égal à 617 € 42.00€ par semaine
-

Pour les adolescents venant de l'extérieur et non scolarisés dans un établissement scolaire dougeois : **les tarifs sont doublés.**

Le Centre de Loisirs « ADOS ETE » fonctionnera en 2 sessions distinctes :

1^{ère} session : Du LUNDI 11 JUILLET au VENDREDI 29 JUILLET 2016.

- FONCTIONNEMENT : Du lundi au vendredi
De 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
Le centre ne fonctionnera pas le **jeudi 14 juillet 2016.**
- IMPLANTATION : Salle polyvalente « Les Palombes ».
Adolescents de 12 à 17 ans.

2^{ème} session : Du LUNDI 1^{er} AOUT au VENDREDI 19 AOUT 2016.

- FONCTIONNEMENT : Du lundi au vendredi
De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
Le centre ne fonctionnera pas le **lundi 15 août 2016.**
- IMPLANTATION : Salle polyvalente « Les Palombes »
Adolescents de 12 à 17 ans.

Le Centre utilisera la Salle Jean MONNET, le Parc MOULIN, le Stade LESNIK et le Stade Charles De Gaulle et la Halle de sports « Michel Briquet ».

L'effectif maximum prévu pour chaque session est de 70.

ANIMATION CAMPING (5 jours/4 nuitées)

L'effectif maximum prévu pour la session camping est de 24.

La proposition est adoptée par 23 voix Pour, 4 voix Contre et 1 abstention.

12 - Centre de Loisirs du Mercredi en Période Scolaire - enfants de 3/12 ans

- Fixation de la participation des parents

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que suite à la Réforme des Rythmes Scolaires, le Conseil Municipal lors de sa réunion du 30 juin 2014, a modifié l'organisation du Centre de Loisirs du Mercredi en période scolaire, à compter de la rentrée scolaire 2014/2015, et a fixé le tarif de la participation des parents selon le quotient familial C.A.F. comme suit :

1/2 journée avec repas :

Quotient Familial inférieur ou égal à 617 €	5,20 €	par enfant
Quotient Familial supérieur à 617 €	5,50 €	par enfant

1/2 journée sans repas :

Quotient Familial inférieur ou égal à 617 €	2,60 €	par enfant
Quotient Familial supérieur à 617 €	2,80 €	par enfant

Pour les enfants venant de l'extérieur et non scolarisés dans une école dourgeoise :
les tarifs sont doublés.

Le coût des activités étant en constante augmentation, **Madame le Maire** propose de fixer le tarif de la participation des parents au Centre de Loisirs du Mercredi en période scolaire pour les enfants de 3/12 ans, à compter de la rentrée scolaire 2016/2017 comme suit :

1/2 journée avec repas :

Quotient Familial inférieur ou égal à 617 €	6,00 €	par enfant
Quotient Familial supérieur à 617 €	6,50 €	par enfant

1/2 journée sans repas :

Quotient Familial inférieur ou égal à 617 €	3,00 €	par enfant
Quotient Familial supérieur à 617 €	3,50 €	par enfant

Pour les enfants venant de l'extérieur et non scolarisés dans une école dourgeoise :
les tarifs sont doublés.

Madame Stéphanie BARLET répète que toutes les augmentations visent le secteur de la Jeunesse.

Madame le Maire répond que l'ensemble des postes de dépenses sont concernés. D'ailleurs un gros travail a été réalisé dans le cadre de la préparation budgétaire pour la recherche d'économies et ce sur tous les postes de dépenses.

La proposition est adoptée par 23 voix Pour, 4 voix Contre et 1 abstention.

13 - Restauration Scolaire

- Revalorisation des tarifs

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que les tarifs de la cantine scolaire par repas, en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2011, sont :

- Pour un enfant	3,00 €
- Pour le 2 ^{ème} enfant	2,80 €
- Pour le 3 ^{ème} enfant	2,60 €
- Pour le 4 ^{ème} enfant	2,45 €

Madame le Maire expose qu'il convient de modifier les tarifs, compte tenu de l'augmentation du prix de revient d'un repas à la cantine et du service proposé pour la restauration scolaire.

Elle propose les tarifs suivants applicables au 1^{er} septembre 2016 :

- Pour un enfant	3,20 €
- Pour le 2 ^{ème} enfant	3,00 €
- Pour le 3 ^{ème} enfant	2,80 €
- Pour le 4 ^{ème} enfant	2,60 €

Monsieur Tony FRANCONVILLE souligne que l'augmentation du prix du repas est modique, mais cumulée avec les autres augmentations, cela commence à faire beaucoup pour un ménage.

Madame le Maire répond que l'augmentation a été voulue effectivement faible car il s'agit du repas pris par l'enfant le midi et ce pour toute l'année scolaire, contrairement à la tarification des Centres de Loisirs qui touche certainement moins d'enfants et pas systématiquement à chaque vacance scolaire.

La proposition est adoptée par 23 voix Pour, 4 voix Contre et 1 abstention.

14 - Temps d'Activités Périscolaires

- Tarification

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis la rentrée scolaire de septembre 2015, une nouvelle organisation des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) a été mise en place afin d'améliorer le fonctionnement et la qualité des prestations.

Les activités ont lieu le jeudi et le vendredi dans chacune des Ecoles de la Commune, soit 2 fois 1h30.

Afin de financer les diverses animations proposées s'appuyant sur les thèmes développés dans le Projet Educatif Territorial (sport, activités culturelles et artistiques) et de rémunérer les animateurs diplômés,

Madame le Maire propose, à compter de la rentrée scolaire 2016/2017, la mise en place d'une tarification des T.A.P. à hauteur d'un Euro pour 1h30 d'activités soit 2 € la semaine, payables à l'inscription.

Les inscriptions à un cycle « Temps d'Activités Périscolaires » établi entre chaque vacance scolaire, seront prises avant chaque période et pour toute sa durée.

En cas d'absence de l'enfant au-delà d'une semaine, un remboursement sera possible sur présentation d'un certificat médical.

Madame Stéphanie BARLET rappelle que pendant la Campagne Municipale, il était question de la gratuité des « Temps d'Activités Périscolaires ».

Et même si la tarification de 2 € la semaine est modique, elle vient s'ajouter aux autres réévaluations.

Elle estime par ailleurs que les activités proposées lors des « Temps d'Activités Périscolaires » ne sont pas très recherchées et à 80% du temps, sont des jeux de ballons.

Madame le Maire répond qu'il y a effectivement des jeux organisés à l'extérieur lorsque le temps le permet mais cela se fait uniquement par roulement.

Le reste du temps, ce sont des activités à l'intérieur selon les thèmes déclinés dans le Projet Educatif Territorial.

Elle rappelle également que le fonds de soutien au développement des activités périscolaires alloué par l'Etat, sera en baisse cette année puisque la base de calcul n'est plus le nombre d'élèves de la Commune mais uniquement le nombre d'élèves inscrits aux « Temps d'Activités Périscolaires ».

Monsieur Denis COOL met l'accent sur les inepties de la réforme des rythmes scolaires initiée par le présent Gouvernement.

Madame le Maire répond qu'un autre Gouvernement aurait peut-être aussi instauré des « Temps d'Activités Périscolaires ».

Monsieur Tony FRANCONVILLE propose aux Elus une baisse de leurs indemnités, qui sont au taux maximum, pour ainsi annuler une des augmentations proposées.

En l'absence d'autre commentaire, la proposition est adoptée par 23 voix Pour et 5 voix Contre.

15 - Colonies Eté 2016 - Modification

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 3 mars 2016, le Conseil Municipal a arrêté l'organisation des séjours en Colonies de Vacances été 2016.

Elle expose à l'Assemblée que face au peu d'inscriptions pour le séjour du centre « Nyoiseau » à la Plaine sur mer et le nombre important de demandes pour le séjour du centre « La Clef des Champs » à Onnion, il conviendrait de modifier le nombre de places réservées pour ces séjours.

Elle propose la répartition suivante :

- 8 places pour le centre « Nyoiseau » à la Plaine sur mer au lieu de 11.
- 15 places pour le centre « La Clef des Champs » à Onnion au lieu de 12.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16 - Requalification de la Cité Bruno à DOURGES - Intervention financière en faveur des logements privés

- Liste des opérations finançables et modalités de financement

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 18 septembre 2015, le Conseil Municipal, au vu des enjeux et dans un souci de cohérence d'ensemble et d'optimisation de l'investissement réalisé sur la Cité Bruno, a validé la prise en charge par les partenaires publics de la totalité des travaux réalisés sur les habitations privées de la Cité Bruno dans le cadre de la démarche « Cités Pilotes Unesco » (travaux obligatoires et travaux optionnels liés au projet de requalification de la Cité).

Sur la base d'un coût d'opération prévisionnel global de 627 208,00 €, l'enveloppe prévisionnelle maximum est de 138 008,50 € pour la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin, de 153 475,50 € pour la Commune et de 313 604,00 € pour la Région « Hauts-de-France ».

Il convient aujourd'hui de préciser la liste et les modalités de financement des propriétaires privés de la Cité Bruno, en tenant compte des dépenses subventionnables retenues par la Région, qui ne participe plus aux dépenses liées aux réseaux, contrairement à ce qui était prévu initialement, mais qui apporte un financement plus important sur les autres postes de dépenses. Les enveloppes globales par partenaire énoncées ci-dessus, ne changent pas, seuls le taux et la ventilation par type de travaux sont modifiés.

Pour rappel, le principe d'un mandataire par le biais de SOLIHA (anciennement PACT) a été retenu pour faciliter les paiements et pour ainsi exonérer l'ensemble des

propriétaires de toute avance de trésorerie. Un document de type procuration devra être complété et signé par chaque propriétaire afin de donner mandat à SOLIHA pour la perception des participations financières et pour le paiement des factures aux entreprises.

Une convention sera signée entre la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin, la Commune de DOURGES et SOLIHA afin de préciser les modalités de paiement de ces subventions.

S'agissant des dépenses liées à l'enfouissement des réseaux secs à la charge exclusive de la Commune, celle-ci versera directement sa participation financière à SOLIHA sur présentation des procurations signées des propriétaires ainsi que des factures de l'entreprise.

Il est également rappelé que la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin est désignée comme bénéficiaire de la totalité de la subvention de la Région. Elle fera ainsi l'avance des financements de la Région qui lui seront remboursés sur justificatifs.

Monsieur Denis COOL approuve le principe de cohérence d'ensemble sur le projet de requalification de la Cité.

Toutefois, il note encore quelques disparités sur certaines habitations telles que des sculptures sur les pilastres des portails ... Vont-elles disparaître comme on a fait démonter sur certaines parcelles, des garages ou clôtures... ?

Monsieur Bernard MARTIN précise que pour les travaux en domaine privé, on travaille au cas par cas, car la Commune ne peut obliger un propriétaire à adhérer intégralement au programme des travaux proposés par le Maître d'œuvre.

Monsieur Denis COOL souhaiterait que le programme des travaux sur la Cité Bruno soit évoqué lors des réunions de la Commission Communale « Travaux ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les conditions de financement des propriétaires privés de la Cité et autorise la signature d'une Convention entre la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin, la Commune et SOLIHA, précisant les modalités de versement des participations financières.

17 - Permis de Construire relatif à la construction d'un parc logistique locatif dans la ZAC « extension de la plateforme multimodale et logistique DELTA 3 » Communes de DOURGES (62) et OSTRICOURT (59)

- Transfert d'Enquêtes Publiques à la Préfecture dans le cadre d'une Enquête Publique Unique

Madame le Maire expose à l'Assemblée que la SPL DELTA 3 représentée par Monsieur Emmanuel FAVREUILLE a déposé un permis de construire pour la construction d'un parc logistique locatif dans la ZAC « extension de la plateforme multimodale et logistique delta 3 » sur les communes de Dourges et Ostricourt.

Dans le cadre de ce projet, plusieurs dossiers administratifs (Permis de Construire et dossier « Installations Classées pour l'Environnement ») sont soumis à enquête publique sous la responsabilité d'entités différentes.

L'article L. 123-6 du code de l'environnement, prévoit que lorsque la réalisation d'un projet, plan ou programme est soumise à l'organisation de plusieurs enquêtes publiques dont l'une au moins en application de l'article L. 123-2 dudit code, il peut être procédé à une enquête unique.

Lors de la réunion en Préfecture du 15 janvier 2016, dans un souci de cohérence et d'optimisation des délais, il a été convenu que la Préfecture du Pas de Calais mènerait une enquête publique unique.

Madame le Maire propose de confier aux services de la Préfecture du Pas-de-Calais, l'organisation, dans le cadre de l'enquête publique unique, la partie qui serait légalement à mener par la Commune.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

18 - Compte rendu des Commissions

- **Madame Maryvonne COURTIN** rend compte de la Commission Action Sociale – Seniors des 4 mars et 5 avril 2016

Madame Micheline MAGDELON demande pourquoi le flyer « Banquet des Aînés » a été distribué dans tous les foyers ?

En période de restriction budgétaire, il aurait été plus judicieux de ne le distribuer qu'aux personnes concernées.

Madame le Maire répond qu'il n'y avait pas de « Dourges En Bref » de diffusé à cette période pour annoncer l'événement.

- **Madame Joseline NOBLE** rend compte de la Commission « Vie Scolaire, Petite Enfance, Jeunesse, Culture, Partenariat avec la Ville de RASZKOW » du 6 avril 2016.

Monsieur Patrick BONNEL s'étonne que le montant de subvention accordé aux Associations soit inférieur à celui de l'année 2015 à hauteur de 2 600,00 €.

Madame le Maire répond que l'ensemble des bilans financiers n'a pas encore été transmis et que certaines demandes particulières d'Associations Sportives n'ont pas encore été formulées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Un compte rendu de la réunion est adressé aux Conseillers Municipaux après contrôle rendu le 19 avril 2016 et sous la seule responsabilité du Maire.

Le Maire,
J.M. DUBOIS